
Financement de « Rewriting »

La MESHS soutient la relecture par des professionnels natifs, de vos productions scientifiques écrites dans une autre langue que le français, pour soutenir la valorisation de vos résultats à un niveau international.

Le « rewriting » permet de vous assurer que le texte traduit est d'un niveau d'écriture scientifique de grande qualité avant sa soumission pour publication dans une revue sélective.

L'auteur du texte doit être membre permanent de l'un des laboratoires affiliés à la MESHS et être titulaire en poste dans l'un de ses établissements de tutelle¹. En cas de signatures multiples, au moins un auteur doit remplir ce critère.

Dossier : nous vous proposons de nous transmettre au fil de l'eau et d'ici le **16 décembre 2022** votre demande de financement à l'adresse degesci@meshs.fr et de nous préciser :

- Le titre du texte et le nombre de pages ;
- Le type de production/texte (article scientifique / article de synthèse, revues bibliographiques / chapitre d'ouvrage) ;
- Le nom de la revue ou le titre de l'ouvrage (préciser s'il s'agit d'une revue avec ou sans comité de lecture, et justifiez son choix - *importance dans la discipline, pertinence par rapport au sujet, lectorat ciblé etc.* - préciser l'importance de l'éditeur en cas de chapitre d'ouvrage) ;
- La discipline et la / les thématique(s) abordée(s) ;
- Le nom du prestataire avec lequel vous souhaitez travailler et son devis.

Merci donc de joindre :

- Le texte à relire, en indiquant s'il est en cours de finalisation au moment de la demande (en cas de sélection, le manuscrit définitif devra être transmis pour relecture au prestataire avant le 16 déc. 2022) ;
- Le devis du prestataire, qui devra être joint à votre candidature et établi au nom de « MESHS/CNRS, SCTD : 2, rue Jean Zay TSA 41002 - 54519 VANDOEUVRE LES NANCY ».

À noter :

- Les demandes seront réceptionnées et traitées au fil de l'eau, la MESHS communiquera sur la page internet dédiée à ce financement rewriting si l'enveloppe est épuisée avant la date limite de candidature.
- La MESHS aura le souci d'assurer une diversité disciplinaire parmi les textes sélectionnés (i.e. trois financements rewriting maximum par laboratoire par an).
- L'auteur de la contribution s'engage à soumettre l'article à la revue / à l'éditeur visé et à prévenir la MESHS lors de sa publication.
- Enfin, nous vous saurions gré de mentionner, dans la future publication, le soutien financier dont vous avez bénéficié et d'utiliser si possible la phrase suivante : « This paper/article/book has been supported by the European center for humanities and social sciences (MESHS-Lille, France) ».

1. Font exception à cette règle et sont éligibles les membres permanents du LACHT titulaires d'un poste au sein de l'ENSAPL